

**Ordre du jour :**

- **Comptes administratifs 2022 M14 et M49**
- **Comptes de gestion 2022 M14 et M49**
- **Affectation de résultat M14 et M49**
- **Budgets primitifs 2023 M57 et M49**
- **Subvention équilibre budget M49**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Plan de financement Éclairage Public Opération Séléne**
- **Plan de financement achat épaveuse**
- **Travaux eau potable opération Clochette et Travaux assainissement opération**

**Cendrillon**

- **Emploi secrétaire de mairie.**
- **Questions diverses.**

**Membres présents :**

- ✓ Robert PAUCHON Maire
- ✓ Georges ALLEMAND 1<sup>er</sup> adjoint
- ✓ Amandine ARNAUD 2<sup>ème</sup> adjointe
- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Michel PONS

**Membres excusés :**

- Vincent BUMAT
- Antoine LE MAGADURE
- Dorine TESSA

La séance débute à 9h05.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

## **Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 03 février 2023**

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2023.

*Le PV est adopté à l'unanimité des élus :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### **Monsieur le Maire rappelle les faits marquants des affaires de notre Commune en 2022 :**

- Recensement de la population en début d'année.
- Investissements dans une remorque à atteler derrière le tracteur communal et dans une étrave à neige « papillon » de marque Bialler.
- Échange de l'ancienne étrave papillon de la commune contre une lame biaise à monter sur le relevage avant du tracteur (idéal pour de petites chutes de neige).
- Accord avec les services du Département pour une répartition des secteurs par géographie pour le déneigement par chacune des parties.
- Coupe d'affouage (26 lots pour un total de 239 M3).
- Mise en place d'un système de télégestion sur le réseau d'eau potable de la Commune avec des sondes sur 11 points qui envoient des données sur un poste de surveillance en Mairie.
- Remplacement d'anciennes vannes de sectionnement, pose de compteurs de production sur le réseau d'eau potable – Travaux subventionnés à 70% par Agence de l'Eau et Département.
- Branche d'extension sur le réseau d'assainissement collectif quartier de la Montagne.
- Intervention dans le torrent de Rif la Ville, suite au remplissage de son lit par de la lave torrentielle après le violent orage dans la nuit du 12 au 13 septembre.
- Méane (rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux) : diagnostics, avant-projet, attribution d'une subvention de 200 000 € pour l'opération par la Région Sud.
- Démarrage des travaux de la Commission « Plus belles nos poubelles » : Réflexion sur le tri sélectif, sur l'implantation des futurs points d'apport volontaires, sur la communication à faire.
- Démarrage des travaux de la Commission « chemins ruraux » : état des lieux.
- Pas d'augmentation des taux communaux sur le foncier (bâti et non bâti) et sur la taxe d'habitation (résidences secondaires).
- Augmentation modérée des prix de l'eau afin d'avoir une trajectoire vers l'équilibre du budget annexe.
- Reprise d'un programme festif : balade du muguet, fête des voisins, fête de la musique, fête votive, arbre de Noël.

Monsieur Allemand annonce que les budgets ont bien été tenus en 2022. Les écarts sont essentiellement dus à un décalage de calendrier du projet de rénovation énergétique (Méane), dont le plan de financement n'est toujours pas à ce jour totalement finalisé.

Au niveau des emprunts contractés : 3 engagés par les municipalités précédentes pour l'assainissement, et 2 autres pour le tracteur et pour les travaux d'eau en 2022.

| Objet Dépense                                    | Organisme         | Montant (en K€) | Taux   | Première annuité | Dernière annuité | Annuité (en K€) | Intérêts payés en 2022 (en K€) | Capital restant dû au 1/1/2023 (en K€) |
|--|-------------------|-----------------|--------|------------------|------------------|-----------------|--------------------------------|--|
| Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices | Dexia             | 120             | 5,21 % | Déc. 2009        | Déc. 2028        | 8,2             | 2,4                            | 46,0                                   |
| Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices | Dexia             | 280             | 3,72 % | Sept.2011        | Sep.2040         | 15,6            | 7,83                           | 210,0                                  |
| Assainissement Ceuse                             | Crédit Agricole   | 184             | 1,90 % | Oct. 2018        | Oct. 2037        | 11,1            | 2,9                            | 144,0                                  |
| Achat tracteur Kubota                            | La Banque Postale | 40              | 0,33 % | mars-22          | Dec-2026         | 8,079           | 0,132                          | 40,0                                   |
| Travaux eau 2022                                 | Crédit Agricole   | 30              | 2,98%  | Sept. 2023       | Sep.2042         | 0               | 0                              | 30                                     |
| <b>Total 5 lignes emprunt</b>                    |                   | <b>654</b>      |        |                  |                  | <b>43</b>       | <b>13,26</b>                   | <b>449,4</b>                           |

Subventions accordées par le Département : remorque, étrave, voirie (chantier à organiser pour cette année), assainissement du quartier de la Montagne, télégestion de l'eau.

L'opération Méane de rénovation énergétique bénéficie de subventions de la part de l'Etat (270 000 €) et de la Région (200 000 €). Du subventionnement complémentaire est en instruction.

## Point 2 : Comptes administratifs 2022 M49

|                 |                          | DEPENSES                 | RECETTES                 | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation   | = A+C+E 94 976,14        | = G+H+K 159 371,60       | 64 395,46             |
|                 | Section d'investissement | = B+D+F 196 111,52       | = H+J+L 104 298,05       | -91 813,47            |
|                 | TOTAL CUMULE             | = A+B+C+D+E+F 291 087,66 | = G+H+I+J+K+L 263 669,65 | -27 418,01            |

Le solde d'exécution ressort avec un déficit issu de la section d'investissement qui s'explique par le passage de dépenses d'investissement pour les travaux sur les réseaux d'eaux sans que nous ayons encore passé les écritures correspondantes au niveau des subventions de ces travaux.

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil*

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 4**

## Point 3 : Comptes de gestion 2022 M49

Budget vu par le percepteur. Ce sont les mêmes chiffres que le point 2.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5**

## Point 4 : Affectation de résultat M49

Mr Allemand propose d'affecter l'excédent d'exploitation de 64 395,49 € à la section d'investissement.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5**

## Point 5 : Subvention équilibre budget M49

Il n'est pas indispensable pour l'heure de procéder à une subvention du budget de l'eau à partir du budget principal étant donné que les investissements 2022 ont été subventionnés à 70% et financés par recours à l'emprunt pour les 30% restant. Quant au fonctionnement, les recettes couvrent les travaux d'entretien pour l'exercice 2022.

## Point 6 : Comptes administratifs 2022 M14

Monsieur Allemand rappelle que les recettes ont été au niveau attendu, que les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées et que pour les investissements, ils ont été pour une

grande part décalés en ce qui concerne le projet Méane et correctement subventionnés pour les achats de matériel (50% de cofinancement par le Département).

C'est donc au final un excédent de plus de 700 K€ avec les reports d'années précédentes qui est constaté sur le budget principal.

|                    |                           | DEPENSES                    | RECETTES                      |
|--------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| RESULTAT<br>CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E<br>306 946,16       | = G+H+K<br>1 004 850,89       |
|                    | Section d'investissement  | = B+D+F<br>78 452,25        | = H+J+L<br>91 134,91          |
|                    | <b>TOTAL CUMULE</b>       | = A+B+C+D+E+F<br>385 398,41 | = G+H+I+J+K+L<br>1 095 985,80 |

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil*

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 4**

#### **Point 7 : Comptes de gestion 2022 M14**

Budget vu par le percepteur. Ce sont les mêmes chiffres que le point précédent.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 8 : Affectation de résultat M14**

Il s'agit d'affecter le résultat de la section de fonctionnement qui ressort fin 2022 à 697904,73€

Il est proposé de répartir ce résultat de la manière suivante :

| AFFECTATION = C  | =G+H | 697 904,73 € |
|--|------|--------------|
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement<br>G = au minimum, couverture du besoin de financement F |      | 430 189,53 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)  |      | 267 715,20 € |

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### Point 9 : Budgets primitifs 2023

Pour le budget général qui est géré désormais en nomenclature M57 :

Nous prévoyons en fonctionnement des dépenses de personnel en hausse par rapport à 2022 afin de couvrir le tuilage sur le poste de secrétaire et en investissement les travaux Méane ainsi que l'investissement dans une épareuse.

| BUDGET PRINCIPAL 2023 (M57) |  |                    |                    |
|-----------------------------|--|--------------------|--------------------|
|                             |  | Dépenses           | Recettes           |
| VOTE                        | Crédits de fonctionnement votés pour 2023  | 685 092 €          | 417 377 €          |
| REPORTS                     | Restes à réaliser votés en 2022  |                    |                    |
|                             | Résultat de fonctionnement reporté   |                    | 267 715 €          |
|                             | <b>Total section de fonctionnement</b>   | <b>685 092 €</b>   | <b>685 092 €</b>   |
| VOTE                        | Crédits d'investissement votés pour 2023   | 1 155 922 €        | 1 143 240 €        |
| REPORTS                     | Restes à réaliser votés en 2022  | 17 461 €           |                    |
|                             | Résultat d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif) |                    | 30 143 €           |
|                             | <b>Total section d'investissement</b>  | <b>1 173 383 €</b> | <b>1 173 383 €</b> |
|                             | <b>Total Budget Principal 2023</b>   | <b>1 858 475 €</b> | <b>1 858 475 €</b> |

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### Budget des réseaux d'eaux (M49) :

Le programme des travaux planifiés sur le réseau d'eau potable aura pour point de départ le résultat du schéma directeur attendu fin mars 2023 avec sur la 2ème partie d'année 2023 une étude projet, la consultation des entreprises et la demande de subvention à placer auprès de l'Agence de l'Eau. Ces travaux subventionnés à hauteur de 80% seront conduits en 2024.

Pour ce qui concerne les eaux usées, des extensions de réseau sont nécessaires afin d'aligner la réalité du terrain sur le zonage défini pour l'assainissement collectif et intégré au Plan Local d'Urbanisme. Une demande de subvention correspondant à une tranche de travaux a été placée auprès de l'Etat (DETR) et en fonction du résultat pour ce cofinancement, des extensions seront réalisées en 2023.

| BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2023 (M49) |  |                  |                  |
|--|--|------------------|------------------|
|  |  | Dépenses         | Recettes         |
| VOTE                                   | Crédits de fonctionnement votés pour 2023  | 135 074 €        | 135 074 €        |
| REPORTS                                | Restes à réaliser votés en 2022  |                  |                  |
|  | Résultat de fonctionnement reporté   |                  |                  |
|  | <b>Total section de fonctionnement</b>   | <b>135 074 €</b> | <b>135 074 €</b> |
| VOTE                                   | Crédits d'investissement votés pour 2023   | 532 080 €        | 623 893,46 €     |
| REPORTS                                | Restes à réaliser votés en 2022  | 8 880 €          |                  |
|  | Résultat d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif) | 82 933 €         |                  |
|  | <b>Total section d'investissement</b>  | <b>623 893 €</b> | <b>623 893 €</b> |
|  | <b>Total Budget Eau &amp; Assainissement 2023</b>  | <b>758 967 €</b> | <b>758 967 €</b> |

La délibération est adoptée :

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 10 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.**

Les dépenses sur un chapitre du budget sont plafonnées à hauteur des crédits votés dans le budget primitif (ou après une décision modificative). Pour donner davantage de souplesse dans l'exercice, il est possible d'aller au-delà du plafond du chapitre (hormis celui relatif aux charges de personnel) en restant dans le plafond global de la section. C'est le principe de fongibilité.

M.Allemand propose d'appliquer une procédure de fongibilité des crédits par chapitre jusqu'à 5 % du montant des dépenses réelles budgétées sur la section.

La délibération est adoptée :

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 11 : Vote des taux d'imposition**

Monsieur le premier adjoint présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Il rappelle que par délibération du 24/03/2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2023 a adopté les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %
- Taxe habitation (TH) 12.41%

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### **Point 12 : Plan de financement Modernisation Éclairage Public (Opération Sélééné)**

M. Georges Allemand expose que :

· Le parc de lampadaires actuellement installés sur la commune (47 unités connectées) est très ancien et présente de nombreux impacts négatifs :

- 72% de la consommation électrique de la commune est consacrée à l'éclairage public (soit 20,4 MWh en année pleine)
- Les interventions sur l'installation sont fréquentes et coûteuses
- L'éclairage fonctionne dès le coucher du soleil jusqu'au petit matin sur les lampadaires connectés quasiment tous équipés d'ampoules à sodium (45/47)
- Les nuisances envers la faune et la flore sont nombreuses
- Les points éclairés ne se justifient pas toujours

Il existe aujourd'hui des technologies éprouvées qui permettent :

- De réduire les nuisances sur l'environnement (couleur lumière, orientation faisceau, temps d'éclairage)
- De piloter des plages horaires pour n'éclairer que le temps juste nécessaire

· Une majorité de nos concitoyens se sont exprimés lors de la consultation lancée en fin 2022 en faveur de la réduction du nombre de secteurs éclairés et des temps d'éclairage.

· Un avant-projet a été construit sur la base du maintien de l'éclairage public sur un nombre limité de secteurs tels que les places, les arrêts de bus scolaires et certains resserrements de voirie, conduisant à la dépose de 27 lampadaires et au remplacement de 19 unités, avec



ampoules LED et pilotage de plages horaires. Un projecteur à LED place de l'Eglise est conservé en l'état.

· Que le devis estimatif de l'opération incluant les déposes des éléments obsolètes et la fourniture + pose des 19 nouveaux becs lumineux à LED ainsi que les 8 horloges astronomiques s'élève à 19 275 € HT.

La municipalité souhaite solliciter l'intervention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert actuellement ouvert et en particulier sur le programme « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public - AXE 1 » pour réaliser cette opération avec un taux d'intervention de 80% du cout de l'opération hors taxes.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### **Point 13 : Plan de financement achat épareuse**

Mr Allemand expose le besoin d'achat d'une épareuse pour le tracteur communal, dans le cadre de l'entretien de la voirie, élagages des haies, entretien des fossés et des voies.

Le coût serait de l'ordre de 27 000 € H.T., référence à des devis de vendeurs professionnels.

Le conseil sollicite le Conseil Départemental pour une aide financière à hauteur de 50 % sur l'achat d'une épareuse.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### **Point 14: Travaux assainissement collectif (opération Cendrillon)**

Opération d'extension du réseau d'assainissement collectif : La Préfecture a demandé de la découper en tranches : 5 quartiers sont concernés dans la Tranche 2023, et potentiellement 4 autres secteurs en 2024.

Il est demandé un taux de 80% d'intervention de l'Etat.

| <b>Projet d'extension du réseau d'assainissement collectif</b>                 |                     |
|--|---------------------|
| <b>Devis estimatif du cout des opérations - Tous les chiffres sont en € HT</b> |                     |
| Secteur desservi   | Montant estimé      |
| Quartier La Montagne - les Adroits   | 67 991,50 €         |
| Quartier La Montagne - sous Route Départementale                               | 55 757,50 €         |
| Quartier des Fêts - Tranche 1  | 60 073,10 €         |
| Quartier Le Villard - Tranche 1  | 23 645,75 €         |
| Quartier Les Gallices - Tranche 1  | 29 939,30 €         |
| Total couts estimés travaux Tranche 1  | 237 407,15 €        |
| Imprévus, aléas, augmentation de prix (10%) - Tranche 1                        | 23 740,72 €         |
| Prestation de maitrise d'œuvre (8%) - Tranche 1                                | 20 891,83 €         |
| <b>Cout estimatif de la Tranche 1</b>  | <b>282 039,69 €</b> |
| Quartier des Fêts - Tranche 2  | 112 568,70 €        |
| Quartier Le Villard - Tranche 2  | 87 451,50 €         |
| Quartier les Lagiers   | 64 005,75 €         |
| Quartier Les Gallices - Tranche 2  | 43 046,20 €         |
| Total couts estimés travaux Tranche 2  | 307 072,15 €        |
| Imprévus, aléas, augmentation de prix (10%) - Tranche 2                        | 30 707,22 €         |
| Prestation de maitrise d'œuvre (8%) - Tranche 2                                | 27 022,35 €         |
| <b>Cout estimatif de la Tranche 2</b>  | <b>364 801,71 €</b> |
| <b>Cout estimatif de l'opération (Tranche 1 + Tranche 2)</b>                   | <b>646 841,41 €</b> |

La 1ère tranche 282 039 € HT réalisable en 2023 est inscrite sur le budget M49

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 15: Questions diverses**

- Recrutement d'un agent administratif pour faire un tuilage avec Sylvie. A partir du 1<sup>er</sup> avril, Monsieur Patrick Cavaglieri intégrera la fonction publique territoriale sur la commune de Manteyer en tant qu'adjoint administratif territorial.
- Il est planifié que l'architecte en charge du projet Méane vienne présenter l'opération courant avril avant démarrage des travaux. Une réunion publique sera organisée à ce moment-là.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est